

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CCAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20230406-2023-CCAS-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

**Nombre de membres**

En exercice 9 L'an deux mil vingt-trois le six du mois d'avril  
Présents 9 le C.C.A.S. de la Commune de GRAMMOND  
Votants 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

**Date de convocation du C.C.A.S.** : 30 mars 2023

**PRESENTS** : MM ET MMES CARTERON P. GREGOIRE B. BONNIER  
P. POINT L. BEYNEL M. PITAVAL A. VRAY F. VILLARD M.J PUPIER  
P.

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : BONNIER P.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS DRESSE PAR MME  
THOLY ET M. GAUCHER, RECEVEURS.**

Les membres du CCAS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé le C.A. de l'exercice 2022 ;

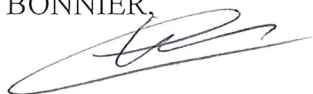
Après s'être assuré que les receveurs aient repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

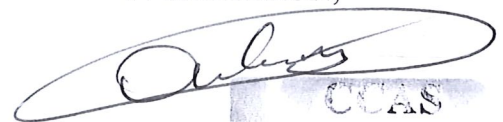
**DECLARENT** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
P. BONNIER,



Le Président,  
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 11 avril 2023  
Publié le 11 avril 2023

CCAS  
GRAMMOND